

## **OBJET : Transport scolaire**

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous informer des services offerts en transport scolaire pour le midi et des modalités prévues pour avoir accès aux places excédentaires pour le transport scolaire du matin et du soir. Veuillez noter que les formulaires de demandes de places excédentaires et du transport du midi de l'an prochain sont maintenant disponibles sur le site Internet de la commission scolaire sous l'onglet : **Parents/ Transport scolaire / Formulaires de demande de transport pour 2018-2019.**

<http://www.csdecou.qc.ca/formulaires-transport-2018-2019-paiement-internet/>

### ***Demande de transport du MIDI***

Les parents qui désirent soumettre une **demande pour le transport du midi** doivent le faire **avant le 22 juin**. Ils doivent utiliser le formulaire qui est disponible sur le site Internet [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca).

Le tarif pour un enfant est de **355 \$** et le tarif familial est de **600 \$** pour deux enfants et plus inscrits dans les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs.

Pour les élèves du préscolaire, les élèves n'ayant pas droit au transport matin et soir peuvent y accéder. Par contre, l'attribution d'une place du midi ne donne pas droit au remboursement des frais reliés au temps d'attente facturés aux parents par les services de garde et ce, pour les périodes du matin, du midi ou de fin de journée.

### ***Demande de PLACE EXCÉDENTAIRE***

Les parents d'un enfant n'ayant pas droit au transport scolaire et qui désirent soumettre une **demande pour utiliser une place excédentaire** doivent le faire **avant le 22 juin**. Ils doivent utiliser le formulaire qui est disponible sur le site Internet [www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca).

Le tarif pour un enfant est de **169 \$** et le tarif familial est de **293 \$** pour deux enfants et plus inscrits dans les écoles de la Commission scolaire des Découvreurs.

Le nombre de places excédentaires étant limité, les demandes seront traitées selon les critères d'attribution énumérés au verso du formulaire

### ***Modes de paiement***

**Pour ceux qui désirent payer par Internet, le formulaire interactif doit être rempli et expédié avant le 22 juin. Le paiement doit être fait avant le 1<sup>er</sup> août, sinon la demande sera annulée.**

Pour ceux qui désirent faire le **paiement par chèque**, veuillez utiliser le formulaire à cet effet et le faire parvenir à la secrétaire d'école **avant le 22 juin**. **Les demandes qui ne seront pas accompagnées du paiement ne seront pas traitées.** Les chèques doivent être émis à l'ordre de la Commission scolaire des Découvreurs ou CSDD

Nous vous remercions de votre collaboration.  
L'équipe du transport scolaire.